



La loi en mouvement

Discussions talmudiques

Le Talmud se présente formellement comme un code de Loi, mais il s'attelle à conserver le mouvement de la pensée qui le sous-tend.

C'est là le sens des innombrables discussions qui traversent le corpus.

En cas de désaccord entre une école de pensée et une autre, on suit toujours l'opinion majoritaire pour fixer la loi.

מסכת עדייות פרק א

משנה ה' ולמה מזכירין דברי היחיד בין המרובים, הואיל ואין הלכה אלא כדברי המרובין: שאם יראה בית דין את דברי היחיד, ויסמוך עליו, שאין בית דין יכול לבטל את דברי בית דין חברו, עד שיהא גדול ממנו בחכמה ובמניין [...] משנה ו' אמר רבי יהודה, אם כן למה מזכירין דברי היחיד בין המרובין לבטלן שאם יאמר אדם כך אני מקובל, יאמר לו כדברי איש פלוני שמעת

Traité Edouyot Chapitre 1

Michna 5

A quoi bon mentionner l'opinion minoritaire parmi l'opinion majoritaire, étant donné que la loi est toujours fixée en fonction de l'opinion majoritaire ? Pour qu'un tribunal rabbinique puisse avoir une opinion à disposition à laquelle rattacher son verdict. Car en principe un tribunal rabbinique ne peut pas invalider un verdict d'un autre tribunal rabbinique, à moins d'être plus grand en nombre et en sagesse que celui-ci.

Michna 6

Rabi Yehouda dit: si c'est ainsi à quoi bon mentionner l'opinion minoritaire parmi l'opinion majoritaire lorsqu'elle la loi n'a définitivement pas été tranchée dans son sens? Pour que si quelqu'un dit "c'est ainsi qu'on m'a enseigné" on lui dira qu'il se rattache à une opinion minoritaire.

Traduction: Ruben Honigmann